



**SERVICE PEDOLOGIQUE
DE BELGIQUE A.S.B.L.**

48, W. de Croylaan
B-3001 LEUVEN-Heverlee
Tél +32 16 31 09 22 Fax +32 16 22 42 06



108, Rue de Guise BP 739
F-02314 Saint Quentin cedex

Tél +33 323 65 52 90 Fax +33 3 23 65 34 37
Siret et RC: Saint Quentin B 317 803 070 Code APE: 742C
S.A. au capital de € 84 000

Délégué 927 : AGRO-CONSEIL S.A.
NUMERO DE CLIENT : [REDACTED]
Num. d'ordre : [REDACTED] (1/3)
Num. d'échantillon : 08026665 (32)
Tél. client : [REDACTED]

F 51800 [REDACTED]
([REDACTED])

Nom de la parcelle : DEVANT LE CH [REDACTED]

Heverlee, 16/ 7/2008

RESULTATS D'ANALYSE ET CONSEILS.

Détermination	Résultats d'analyse	Zone de référence	Interprétation des résultats
Type de sol	48	- - -	Limon avec concrét. calcaires
pH-KCl	7.1	6.9 - 7.4	Favorable
C en % (humus)	2.1	1.8 - 2.8	Normal
Phosphore (P)	19	13 - 20	Normal
Potasse (K)	31	17 - 28	Assez élevé
Magnésium (Mg)	12	18 - 28	Faible
Calcium (Ca)	1388	175 - 384	Très élevé
Sodium (Na)	2.4	3.3 - 6.6	Assez faible
Bore	---	---	---

La zone de référence est propre à chaque parcelle.

AVIS DE CHAULAGE

1000 v.n. par ha

Cette zone de référence est valable pour la plupart des cultures. Pour certaines cultures, le pH optimal se situe plus bas ou certains problèmes de qualité peuvent apparaître lors du chaulage. Voir les éventuelles remarques spécifiques à chaque culture.

MATIERE ORGANIQUE

La teneur en matière organique (en % C) de cette parcelle se situe dans la zone de référence. L'apport de matière organique dans le cadre de la rotation doit au moins compenser la décomposition annuelle, afin de maintenir le niveau actuel.

La minéralisation annuelle calculée pour cette parcelle : 2760 kg de M.O./ha

Veillez consulter le tableau dans la note explicative en annexe pour connaître la façon de compenser la décomposition de matière organique.



**SERVICE PEDOLOGIQUE
DE BELGIQUE A.S.B.L.**

48, W. de Croylaan
B-3001 LEUVEN-Heverlee
Tél +32 16 31 09 22 Fax +32 16 22 42 06



108, Rue de Guise BP 739
F-02314 Saint Quentin cedex

Tél +33 323 65 52 90 Fax +33 3 23 65 34 37
Siret et RC: Saint Quentin B 317 803 070 Code APE: 742C
S.A. au capital de € 84 000

Nom de la parcelle : DEVANT LE CH [REDACTED] Num. d'ordre [REDACTED] (2/3) 16/ 7/2008

Vous pouvez utiliser les colonnes à côté des conseils de fumure pour suivre de plus près la fertilisation de votre parcelle (voir remarque générale).

PREMIERE CULTURE 8/2008		A compléter par vous même		
colza d'hiver		Fumure organique	Fumure minérale	Solde
Chaux	1000 v.n./ha			
Azote	220 kg N/ha			
Phosphore	90 kg P ₂ O ₅ /ha			
Potasse	220 kg K ₂ O/ha			
Magnésium	150 kg MgO/ha			
Sodium	15 kg Na ₂ O/ha			
Bore	-			

Le chaulage doit s'effectuer ici de préférence quelques mois avant le semis, immédiatement après la récolte de la culture précédente. Nous vous conseillons d'appliquer du bore sur cette culture : p.ex. 0.5 à 1 kg de B/ha en apport direct au sol ou bien une pulvérisation de produits à base de bore, à raison de 0.2 à 0.3 kg de B/ha. Pour un conseil précis, nous vous invitons à faire analyser la teneur du sol en bore. Utiliser de préférence des engrais à base de soufre.

DEUXIEME CULTURE 10/2009		A compléter par vous même		
blé d'hiver		Fumure organique	Fumure minérale	Solde
Chaux	0 v.n./ha			
Azote	175 kg N/ha			
Phosphore	70 kg P ₂ O ₅ /ha			
Potasse	40 kg K ₂ O/ha			
Magnésium	120 kg MgO/ha			
Sodium	0 kg Na ₂ O/ha			
Bore	-			

Fractionner l'apport d'azote.

Les conseils de FUMURE AZOTEE donnés pour les différentes cultures sont des valeurs indicatives.

Des conseils plus précis pourront vous être donnés sur base de la détermination de l'INDEX-AZOTE de la parcelle.